

**BILLETS
D'AFRIQUE**
devient

DÉCOLONISONS !

MENSUEL ANTICOLONIAL ÉDITÉ PAR L'ASSOCIATION SURVIE

N°361

SEPTEMBRE 2026



SURVIE

PIERRE DECLERCO, 45 APRÈS / RWAMUCYO À NOUVEAU CONDAMNÉ

3€

Perenco perquisitionnée...

Les 24 heures du Mans ont fini dans le décor pour le président de la société franco-britannique Perenco, François Perrodo, venu spécialement en France depuis sa résidence londonienne pour participer à la célèbre course automobile. Les 11 et 12 juin derniers, la police française a en effet perquisitionné les locaux parisiens de la firme pétrolière de sinistre réputation, ainsi que le domicile de plusieurs de ses dirigeants – dont celui de son pilote-président (*Africa Intelligence*, 16/06).

Ces perquisitions, demandées par le Parquet national financier (PNF), s'inscrivent dans le cadre d'une enquête ouverte en 2023 pour des faits de corruption d'agent public étranger et « infractions connexes » selon le PNF. L'entreprise est en effet dans le viseur de la justice française pour des soupçons d'emploi fictif impliquant la famille de l'ancien ministre des Hydrocarbures de République démocratique du Congo (RDC), André-Raphaël Loemba, ainsi que pour les conditions d'attribution en 2017 du gisement offshore de Pointe-Noire Grand Fond, également en RDC – pays où Perenco est d'ailleurs le seul opérateur pétrolier. Ajoutez à cela la plainte déposée en France par l'État gabonais en mars dernier, concernant des flux financiers entre la filière locale de Perenco et la famille de l'ex-président Ali Bongo, et le procès pour « préjudice écologique » en RDC prévu d'ici début 2027 toujours en France, et vous obtenez un impressionnant palmarès judiciaire... à défaut d'être automobile !

... et pas propre (du tout)

Préjudice écologique encore, une pièce est venue s'ajouter cet été à l'imposant dossier des saloperies environnementales de Perenco en Afrique : un audit confidentiel réalisé à la demande du gouvernement de RDC par le cabinet américain Alex Stewart International (ASI) (*Africa Intelligence*, 25/06). Pour réaliser cet audit, le cabinet a effectué des prélèvements dans la région de Muanda sur environ 25 % des puits de la firme en RDC, pour un total de près de 120 échantillons de sol et vingt échantillons d'eau. Certains prélèvements ont été réalisés près de torchères, des structures

particulièrement écocides et largement utilisées par la compagnie pétrolière (*Billets d'Afrique* n°333, 01/2024).

Les résultats de l'audit sont, de façon peu surprenante, accablants. Les eaux et les sols sont contaminés par des hydrocarbures et des métaux lourds à des « *teneurs extrêmement élevées* » selon l'ASI, qui pointe du doigt les pratiques de Perenco dans la région : puits inactifs laissés à l'abandon, déversements de pétrole et de produits huileux « *sans aucune protection* », « *manipulations négligentes* » du personnel, absence de mesure de récupération du pétrole, torchères qui « *brûlent sur un sol non protégé* »... La liste est longue. Interrogée par Africa Intelligence, la firme congolaise de Perenco a vite fait de dénoncer une « *campagne incessante* » à son encontre et de renvoyer la responsabilité aux « *actes fréquents de vandalisme et de sabotage* » et au « *raffinage illégal* » dont se rendrait coupable la population locale. Celle-là même qu'elle empoisonne depuis des années.

Sahara occidental : une grève de la faim pour avancer

Naâma Asfari, figure du combat pour le droit à l'autodétermination du Sahara occidental occupé à 80 % par le Maroc, a suspendu sa grève de la faim le 24 juillet. Il l'avait entreprise dans la prison marocaine de Kenitra 47 jours auparavant pour protester contre ses conditions de détention et réclamer la libération des prisonniers politiques sahraouis incarcérés au Maroc ou au moins leur transfert auprès de leurs proches (voir le communiqué de soutien de Survie, 17/07). Devant sa détermination et la solidarité internationale, l'administration pénitentiaire a dû conclure un accord prévoyant notamment son transfèrement dans une prison plus proche de sa famille.

Naâma et 18 de ses camarades ont été arrêtés en 2010 à l'occasion du démantèlement par l'armée marocaine du camp de Gdeim Izki où s'étaient installés 20 000 Sahraoui-es pour dénoncer l'occupation de leur pays. Ils ont été condamnés à des peines allant de 20 ans à la prison à vie. En 2023, l'Onu a exigé leur libération immédiate. Une exigence dont ne tient aucun compte le régime chérifien, bénéficiant du soutien de la France et de nombre de pays impérialistes qui ferment les

yeux devant les exactions et crimes de leur allié.

À l'annonce de l'accord avec l'administration marocaine, la Ligue de protection des prisonniers sahraouis a salué une « *nouvelle victoire pour la cause sabraouie* », appelant à la vigilance et à la poursuite de la mobilisation pour la libération des prisonniers politiques : « *Cette étape constitue une preuve supplémentaire que les droits s'arrachent par la volonté, la lutte et la solidarité.* »

Siphonnage franco-gabonais

Après 19 ans d'enquêtes, le Parquet national financier (PNF) a requis le renvoi devant le tribunal correctionnel de Paris de treize membres du clan d'Omar Bongo, dictateur du Gabon de 1967 à 2009. Ils sont accusés de recel de détournements de fonds et de corruption dans l'affaire dite des « biens mal acquis » (AFP, 27/07). Le siphonnage des ressources pétrolières du Gabon, en partie recyclées dans la constitution d'un énorme patrimoine immobilier en France, n'a pu se faire sans la complicité d'acteurs français. Le PNF a ainsi notamment requis le renvoi de la BNP Paribas pour des faits de blanchiment aggravé en raison du rôle central joué par la banque dans les malversations. Selon son réquisitoire, la première banque française « *ne pouvait pas ne pas avoir connaissance de l'origine frauduleuse des fonds* » qui ont transité par ses comptes entre 1996 à 2008, mais elle a fermé les yeux et même facilité les transactions suspectes (*Mediapart*, 03/08). Rien de surprenant pour qui connaît le passif du groupe dans les affaires pétrolières françaises.

On se réjouit de voir l'enquête bientôt déboucher devant les tribunaux, mais on regrettera que la période incriminée s'arrête à la mort d'Omar Bongo alors que le système a perduré avec la succession dynastique et la prise du pouvoir du fils Ali Bongo. Comme pour l'affaire Elf auparavant, il y a par ailleurs peu de chances que la justice pointe les complicités politiques et militaires françaises qui ont permis le maintien au pouvoir d'une aussi longue kleptocratie gabonaise.

DÉCOLONISONS!

n°361 / SEPT 2026

Image de couverture :

Pierre Declercq par Fly, artiste calédonien

Instagram : flyart.nc

Journal fondé en 1993 sous le nom de

Billets d'Afrique par François-Xavier

Verschave - **Directeur de la publication**

Nicolas Butor - **Comité de rédaction**

R. Granvaud, O. Tobner, J. Boucher, J. Poirson,

N. Butor, B. Godin, N. Maillard-Déchenans,

M. Petit-Ageneau, A. Decroix, K. Gueguen -

Ont contribué à ce numéro C. Lesaffre,

L. Dawidowicz, P. Alric, J. Beurk - **Édité par**

Association Survie, 21 ter rue Voltaire - 75011

Paris- **Tél.** (+33)9 53 14 49 74 - **Web**

<http://survie.org> - **Commission paritaire**

n°0226G87632 - **Dépôt légal** septembre 2026

- **ISSN** 3129-6106 - **Imprimé par** Imprimerie

Notre-Dame, 80 rue Vaucanson, 38830

Montbonnot Saint Martin

➡ Sur le web

<http://survie.org/decolonisons>

Instagram : [decolonisonslejournal](#)

➡ Nous écrire

decolonisons-lejournal@survie.org

Bulletin d'abonnement en page 12

Sommaire

4 JUSTICE

Procès en appel d'Eugène
Rwamucyo

6 LONG FORMAT

Le meurtre impuni de
Pierre Declercq, "martyr
blanc" de l'indépendance
Kanak

9 ANALYSE

Militarisation de la jeu-
nesse, une histoire coloniale

11 LECTURE

Défaire le récit colonial
de la Guyane

12 ACTUALITÉ

France/Gabon,
un "partenariat" toujours
déséquilibré

Ce mois de septembre ouvre une période aussi cruciale qu'alarmante, celle qui doit nous mener aux élections présidentielles des 18 avril et 2 mai 2027. Plus que huit mois à peine avant l'issue d'un scrutin dont la victoire ne saurait échapper au Rassemblement national (RN), si l'on en croit ce que nous martèle aujourd'hui l'ensemble des instituts de sondages.

Nous ne le répéterons jamais assez : le parti de Marine Le Pen et Jordan Bardella n'est pas que l'héritier de la collaboration avec l'occupant nazi pendant la Seconde guerre mondiale, il est aussi celui du combat contre la décolonisation et l'émancipation des peuples. Parmi les fondateurs du Front national, ancêtre du RN, se trouvaient, aux côtés d'anciens Waffen-SS, des partisans acharnés de l'Algérie française – Le Pen père en tête, lui qui fut engagé volontaire pour combattre, et même torturer, les fellaghas.

Un attachement au colonialisme, passé comme présent, jamais démenti au sein du RN, même depuis sa reprise en main par une Marine Le Pen en quête de respectabilité. « *La colonisation a beaucoup apporté* », sifflait-elle en avril 2017. « *Macron salit l'Histoire de France* », chouinait-elle en décembre 2019, après que le chef de l'État ait qualifié le colonialisme de « *faute de la République* ». « *Venir globalement dire que pour l'Algé-*

rie, la colonisation était un drame, ce n'est pas vrai », s'obstinait-elle en janvier 2025. « *Rien n'est plus important à mes yeux que de tout faire pour défendre cette terre de France dans le Pacifique* », bramait-elle à propos de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie en avril dernier. N'en jetons plus !

Pour autant, cet esprit colonial assumé et le racisme évident qui l'accompagne, maintes fois dénoncés par nous et tant d'autres, ne sont plus depuis longtemps des obstacles à la progression du RN dans les urnes. La faute d'abord à une caste politicienne qui n'a cessé de se déporter ces dernières années sur sa droite, reprenant toujours plus à son compte les idées néo-fascistes, notamment autour de la question coloniale, jusqu'à les banaliser dans le discours public. Un phénomène particulièrement criant au centre-droit et à droite, des appellations désormais largement frauduleuses.

Bruno Retailleau qui évoque en septembre 2023 « *des heures qui ont été belles, avec des mains tendues* » pendant la colonisation en Afrique, Édouard Philippe qui affirme en décembre 2025 que la colonisation n'est pas un « crime », Gabriel Attal qui tente d'exister médiatiquement au cœur de l'été en recyclant un antitsiganisme abject, les trois multipliant les sorties outrancières contre une immigration accusée de tous les maux... La victoire en mai prochain de l'un ou l'autre de ces candidats déclarés signifierait incontestablement elle aussi l'accession au pouvoir de thèses de l'extrême droite traditionnelle – et ce après un double mandat d'Emmanuel Macron déjà dramatiquement orienté de ce côté de l'échiquier politique.

Dans cette persistance, et même ce renouveau, de l'idéologie impérialiste au sein de la société française, la gauche est loin d'être exempte de responsabilités. Y compris son candidat le mieux placé dans les enquêtes d'opinion actuelles, Jean-Luc Mélenchon, très ambivalent sur la question, lui qui ne cesse d'encenser la France « *puissance universelle* », « *seul pays présent sur cinq continents* ».

Pour autant, nous ne nous trompons ni d'ennemis, ni d'alliés. Face à l'immense danger d'une extrême droite aux portes du pouvoir, Survie entend s'engager pleinement dans la campagne qui débute. Nous le ferons, sans rien sacrifier de notre indépendance, au sein du camp progressiste, seul espace où vit le nécessaire combat contre le (néo) colonialisme français et ses ravages.

Benoît Godin

LE PROCÈS EN APPEL D'EUGÈNE RWAMUCYO

LA JUSTICE CONFIRME
LA CULPABILITÉ DE L'ANCIEN
MÉDECIN RWANDAIS

Le 18 juillet 2026, la cour d'assises d'appel de Paris a condamné à nouveau le docteur Eugène Rwamucyo à vingt-sept ans de réclusion criminelle pour son implication dans le génocide des Tutsi-e-s au Rwanda. Retour sur ce second procès.

Arrêté par les autorités françaises en 2010, l'ancien médecin rwandais Eugène Rwamucyo a été jugé en 2024 par la cour d'assises de Paris en vertu de la compétence universelle¹, pour participation à une entente en vue de la préparation d'un génocide, complicité de crime contre l'humanité et complicité dans le génocide des Tutsi-e-s au Rwanda en 1994. Condamné alors à vingt-sept ans de réclusion criminelle (*Billets d'Afrique* n°342, 12/2024), il a vu sa condamnation confirmée en appel par un verdict rendu tard dans la nuit du 17 au 18 juillet. Il s'est pourvu en cassation.

Un proche du gouvernement génocidaire

Rembobinons. Dans la préfecture de Butare, au sud du Rwanda, le génocide ne commence pas le 6 avril 1994 : le préfet Jean-Baptiste Habyarimana réussit à maintenir la paix. Mais celui-ci est destitué le 17 avril. Les effets sont immédiats. Les premières exactions ont lieu le 20 avril, parallèlement à la mise en place de barrières. Les témoins parlent tous d'actions coordonnées entre militaires, autorités locales, policiers communaux et miliciens. Les attaques sont orchestrées et parfaitement organisées de sorte qu'aucune échappatoire ne subsiste pour les Tutsi-e-s pris-e-s pour cible.

Le 14 mai, Jean Kambanda, premier ministre du gouvernement intérimaire

rwandais (GIR), vient à l'université de Butare. Eugène Rwamucyo, médecin et enseignant, est le seul à prononcer un discours de soutien à la politique mise en place. Il relaye les mots d'ordre incitant la population à tuer les Tutsi-e-s et propose même des éléments de langage pour mieux dissimuler les massacres en cours².

Sa proximité avec des membres du GIR est d'ailleurs attestée. Son nom figure à la date du 11 mai 1994 dans l'agenda de Kambanda, condamné en 2000 à perpétuité par le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) pour génocide et crimes contre l'humanité. Son numéro de téléphone figure dans l'annuaire de Pauline Nyiramasuhuko, elle aussi condamnée par le TPIR en 2011.

Enfouir pour dissimuler

Rwamucyo a été jugé en France pour son implication dans l'ensevelissement et la disparition de quelque 100 000 personnes. Des civil-e-s sans armes, femmes, hommes, enfants, nourrissons, vieillard-e-s – ces dernier-e-s en très grand nombre pour effacer le passé et interrompre la filiation. Ce dernier procès a d'ailleurs permis de souligner que les combats avec le Front patriotique rwandais (FPR, mouvement armé à majorité tutsie) n'ont eu lieu dans la préfecture de Butare qu'entre juin et le 3 juillet 1994, soit après les massacres. Les victimes n'étaient donc ni des soldats du FPR, ni des « infiltrés » de celui-ci.



Rwamucyo est accusé d'avoir participé à l'enfouissement de victimes dans des fosses communes. Il invoque un impératif sanitaire, là où l'accusation voit dans son action un ultime effort d'effacer les preuves du génocide. Comme l'a souligné lors de son témoignage à la barre le docteur Rony Zachariah, coordinateur à l'époque de Médecins sans frontières, « *un corps mort, en soi, qui n'est pas*

¹ L'État français est compétent pour poursuivre et juger une infraction même si celle-ci a été commise à l'étranger par des étrangers et à l'encontre de victimes étrangères, lorsque la personne poursuivie s'est rendue coupable de crime de torture, crime de génocide, crime contre l'humanité, crime ou délit de guerre, et à condition que cette personne réside de façon habituelle en France.

² Rony Zachariah a aussi souligné à la barre que ce discours avait changé la donne : juste après, « *une quarantaine d'enfants avaient été transférés de l'hôpital à la préfecture. Je me suis rendu à la préfecture. Six ou sept enfants seulement se trouvaient là. Personne ne savait où se trouvait le reste des enfants. C'est le personnel de l'hôpital qui m'a informé qu'ils avaient été tués* ».

infectieux, n'est pas dangereux à moins d'avoir un contact direct avec lui. Dans le cas où le corps est proche d'une source d'eau, il y a un risque sanitaire ». Selon lui, le minimum à faire quand on creuse des fosses en cas de force majeure, c'est de les cartographier pour pouvoir les localiser plus tard. Or des fosses sont découvertes aujourd'hui encore au Rwanda, car elles n'ont jamais été recensées – ni celles que Rwamucyo a supervisées, ni les autres.

Autre témoin, l'historienne Hélène Dumas a expliqué que l'enfouissement est la marque de l'investissement de l'État dans le génocide : « *Il s'agissait de cacher les corps de la vue des quelques internationaux qui restaient encore au Rwanda, comme le délégué de la Croix rouge. Les détenus sortis de prison devaient ramasser les corps pour les enterrer dans des fosses communes.* »

Des témoins encombrants...

Rwamucyo conteste divers témoignages qui évoquent ses positions extrémistes et ses propos anti-Tutsi. Certes, il a bien reconnu explicitement, à plusieurs reprises, l'existence du génocide des Tutsi-e-s (ce qui est rare dans ce type de procès). L'un de ses avocats qualifie même le négationnisme d'« *immondice qui tue une deuxième fois les victimes* ». Mais alors... pourquoi a-t-il fait citer de tels témoins ?

Entendus par le pouvoir discrétionnaire du président, ceux-ci ne prêtent pas serment de dire la vérité. La grande majorité n'avait jamais rencontré Rwamucyo avant ni pendant le génocide. Ils ne sont donc pas témoins directs de ses actions, et défilent à la barre pour faire entendre à la cour un autre récit.

Ainsi, le politologue canadien d'origine congolaise Patrick Mbeko fait peser le doute sur la réalité du génocide : « *Les Hutus ont massacré les Tutsi-e-s, dans ce qui est présenté comme un génocide émanant d'un plan concerté* ».

Tatien Rutangana était géographe à l'Office national de la population (Onapo), établissement public rwandais qui s'intéresse à la croissance démographique et au développement

socio-économique. Il a corédigé un rapport avec Rwamucyo en 1993. Il assure que la politique d'équilibre ethnique dans l'enseignement « *visait à assurer une représentation de toutes les composantes de la société, les places dans l'enseignement secondaire étant alors très limitées, sans qu'il perçoive cette politique comme exclusivement dirigée contre les Tutsi-e-s* ». Une discrimination positive, donc ? Le président souligne qu'il ne l'a peut-être pas ressentie parce qu'il n'en a pas souffert. C'est bien loin de ce que les rescapé-e-s tutsi-e-s racontent de leurs expulsions scolaires.

Augustin Ndindiliyimana, ancien ministre, chef d'état-major de la gendarmerie pendant le génocide, n'a pas perçu en quoi la carte d'identité pouvait être un problème. C'est pourtant bien la mention « Tutsi » y figurant qui permettait de trier celles et ceux qui étaient tué-e-s. À propos de l'allocution du président intérimaire Théodore Sindikubwabo à Butare, le 19 avril 1994, le même Ndindiliyimana a affirmé que le « *tribunal international et les gens n'ont pas conclu que ce discours incitait à tuer les gens* »³. Ou encore que les gens fuyaient Kigali et le FPR : « *Les gens avaient peur. Les gens ont tué parce que sinon ils auraient été tués.* » Une accusation en miroir difficile à entendre quand on connaît le grand pourcentage d'enfants très jeunes dans les personnes assassinées. Il affirme aussi qu'il y avait partout des « infiltrés » du FPR (accusation classique portée contre les Tutsi-e-s). Or aucune preuve d'une telle présence n'a jamais été trouvée sur les sites d'extermination.

Gaudentia Nyirasafari était directrice de l'Onapo. Elle s'est souvenu que Rwamucyo y a travaillé jusqu'en 1992-93. « *Quelqu'un d'humaniste* » selon elle, « *épris de paix, de justice et de liberté* », qui « *voulait que justice soit faite et que la vérité soit rétablie par rapport aux crimes de guerre commis* ». Elle affirme que la justice française agit sous la pression du gouvernement de Kigali, que les témoins de l'accusation sont « *fabriqués* » et que Rwamucyo en est victime. Elle a fini par admettre qu'elle n'était pas elle-même simple adhérente

du parti présidentiel, mais membre de son comité exécutif. Selon les livres de Jean-François Dupaquier et d'André Guichaoua⁴ c'est même elle qui, avant le génocide, aurait rédigé la note intitulée « *Projet de la politique nationale en matière de jeunesse rwandaise* ». Une note qui aurait fondé les milices de jeunes Interahamwe, futur fer de lance du génocide.

Johan Swinnen était ambassadeur de Belgique au Rwanda jusqu'au début du génocide. Il s'est indigné qu'il n'y ait pas eu d'enquête internationale sur l'attentat du 6 avril 1994 à Kigali. Il conclut : « *Le génocide n'a pas encore révélé tous ses secrets.* » D'après lui le FPR est le co-responsable du génocide. À propos du TPIR et de la justice française, « *sans vouloir remettre en question le travail de ses cours et avec tout le respect pour le travail judiciaire* », il explique que « *certain observateurs ont des doutes* ».

...qui n'ont pas convaincu

Est-ce à ce dernier que l'avocate générale répond dans ses réquisitions quand elle rappelle que « *tous les éléments de preuves ont été recueillis dans le cadre d'une enquête indépendante et impartiale* » ? Elle a exhorté les jurés à s'appuyer sur la loi, les éléments de preuve, les témoignages librement débattus au cours des six semaines de ce second procès. Elle interroge : « *Un génocide en Afrique peut-il avoir le même poids qu'en Europe ?* ». Puis confie aux jurés la charge de réintégrer les rescapé-e-s et les victimes dans notre humanité commune.

C'est ce qu'ont fait les juré-e-s dans leur décision. Ils et elles ont visiblement été convaincu-e-s par les témoignages émouvants des rescapé-e-s, les précisions apportées par les témoins et l'enquête de personnalité de l'accusé. Celui-ci a été une fois encore reconnu coupable de complicité de génocide et de participation à une entente en vue de la préparation de génocide, de complicité de crimes contre l'humanité et de participation à une entente en vue de la préparation de ces crimes.

Laurence Dawidowicz

³ L'avocate générale lui rappelle qu'une décision du TPIR de 2011 l'a bien qualifié de « *discours incendiaire diffusant un message codé compris par le public* », et que les massacres ont commencé à Butare dès le lendemain.

⁴ J.-F. Dupaquier, *L'agenda du génocide* (Karthala, 2010) et A. Guichaoua, *Rwanda : de la guerre au génocide* (La Découverte, 2010).

LE MEURTRE IMPUNI DE PIERRE DECLERCQ

« MARTYR BLANC » DE L'INDÉPENDANCE KANAK

En 1981, en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, l'assassinat du secrétaire général du principal parti indépendantiste marque le début de la sanglante décennie des « événements ». 45 ans après, personne n'a été condamné, ni même jugé pour ce crime. Retour sur un fiasco qui a mis en lumière le (dys)fonctionnement de l'institution judiciaire dans l'archipel.

En cette soirée du samedi 19 septembre 1981, Pierre Declercq, 43 ans, travaille chez lui. Depuis quatre ans, il habite avec sa femme Marguerite – que tout le monde appelle Maguite – et leurs trois filles dans une petite maison du quartier Robinson, sur les hauteurs de la commune du Mont-Dore, dans la banlieue de Nouméa, capitale de la Nouvelle-Calédonie. Après le dîner, alors que tout le monde est allé se coucher, il a fait la vaisselle et s'est remis à son bureau, vraisemblablement pour rédiger une note pour le député Roch Pidjot, dont il est un proche collaborateur.

Sur les coups de 21 heures, Maguite Declercq est réveillée en sursaut par une détonation. Un an après, elle témoignait : *« Encore inconsciente je me dirige vers le bureau qui communique avec notre chambre. J'ouvre la porte et découvre Pierre près de la porte allongé par terre. Tout de suite je pense "Ils l'ont eu" et instinctivement je regarde vers la fenêtre. Les volets ne sont pas fermés, les rideaux ne sont pas tirés et je distingue très bien un trou dans la vitre. [...] Je me précipite sur Pierre et l'appelle : son corps est chaud, vivant semble-t-il, ses yeux sont*

ouverts mais son regard est fixe, et il ne me reconnaît pas. Le sang commence à couler de sa bouche dans un râle » (*Cabiers Pierre Declercq* n°1, septembre 1982).

Un « métro » en révolte

Celui qu'« ils » ont eu ce soir-là est une figure du combat indépendantiste en Nouvelle-Calédonie. Il n'est pas kanak, pas même calédonien. Il est ce qu'on appelle ici un « zoreille » ou encore un « métro », c'est-à-dire un métropolitain. Originaire d'Halluin, petite commune voisine de Lille, Pierre Declercq a atterri dans l'archipel il y a moins de 20 ans, au milieu des années 1960.

Mais au lieu de se vautrer, comme tant d'autres avant et après lui, dans les multiples avantages qu'offre la vie de colon, le jeune professeur de sciences physiques, qui officie dans l'enseignement catholique, est révolté par la société calédonienne qu'il découvre : inégalitaire, raciste, outrageusement dominée par les Blancs... Il milite avec ferveur pour la faire bouger, investissant en premier lieu les champs de l'éducation populaire et du syndicalisme.

Au cours des années 1970, il se rapproche progressivement de l'Union calédonienne (UC), le parti qui domine alors la vie politique locale avec son slogan « Deux couleurs, un seul peuple », et soutient les élus kanak du mouvement qui militent pour que ce dernier adopte la revendication indépendantiste. C'est chose faite en mai 1977 lors du congrès de Bourail. Loin de suivre la masse des Européens qui, dans la foulée, quitte le navire, Pierre Declercq en devient une pièce maîtresse aux côtés d'une génération

montante de leaders kanak : Jean-Marie Tjibaou, Yeiwéné Yeiwéné, Éloi Machoro... Il est désigné secrétaire général du parti, puis est élu à l'assemblée territoriale en septembre¹.

Colère kanak

Quatre ans plus tard, son assassinat provoque une déflagration dans l'archipel, au point que nombre d'historiens font aujourd'hui de ce premier meurtre politique des années 1980 le véritable point de départ de la sanglante période dite des « événements ». *« Il y avait déjà à ce moment-là beaucoup de Kanak qui avaient été tués, souligne aujourd'hui Maguite Declercq. Pas parce qu'ils étaient indépendantistes, mais parce qu'ils étaient kanak tout simplement, comme Kuthu². Mais là, c'était un élu, ça été un choc et la réaction a été énorme ! »*

Aux quatre coins de l'archipel, des manifestations spontanées se forment, des barrages sont montés, des terres de colons sont occupées... Pour la première fois depuis des décennies, le monde kanak fait entendre sa colère. Le 24 septembre, une foule compacte de plusieurs milliers de personnes assiste aux obsèques de Pierre Declercq, enterré au cimetière de la tribu de la Conception, en terre coutumière kanak. Beaucoup arborent un T-shirt représentant le secrétaire général de l'UC avec cette appellation qui restera : *« Martyr blanc pour l'indépendance kanak et socialiste »*.

À Paris, le nouveau pouvoir socialiste (François Mitterrand a été élu début mai) cherche à éteindre la révolte qui monte, promettant comme il se doit que justice sera rendue. *« J'ai demandé au*

¹ Pour en savoir plus sur la vie de Pierre Declercq, vous pouvez écouter sur le site web de Survie le documentaire radiophonique réalisé par l'auteur de cet article : *Pierre Declercq, un martyr kanak* (2 × 60 mn, 2022). Une partie des entretiens cités ici ont été réalisés lors de son tournage.

² Émile Kuthu a été assassiné à Kaala-Gomen quelques mois avant Pierre Declercq par un fermier blanc à qui il réclamait son salaire. On peut également mentionner deux autres meurtres marquants à cette période : ceux de Richard Kamouda et Théodore Daye, tous deux assassinés par la police, le premier en 1975 à Nouméa, le second en 1980 au Mont-Dore.

gouvernement de mettre tout en œuvre pour découvrir et châtier le ou les responsables de cet assassinat », fait savoir le chef de l'État.

La DST entre en scène

Ni le retentissement de ce drame, ni les annonces gouvernementales convenues ne permettront l'éclosion de la vérité : 45 ans après, le meurtre de Pierre Declercq reste un crime sans coupable, sans condamnation. Pourtant, presque immédiatement, un suspect est désigné. Un mécanicien de 20 ans, Dominique Canon, est interpellé dès le 21 septembre et mis en examen au terme de 48 heures de garde à vue pour « homicide volontaire avec préméditation ».

Les Nouvelles calédoniennes, le principal quotidien local, indique qu'il a été appréhendé « grâce à des renseignements des services de police ». Curieuse formulation qui cache en réalité une dénonciation émanant directement de la Direction de la surveillance du territoire (DST), service en charge du contre-espionnage intérieur. Lors d'un entretien qu'il nous a accordé en 2024, François Crézé, premier juge d'instruction chargé de l'affaire, se souvient : « J'avais un ami qui était aux renseignements généraux et qui m'a dit que la DST voulait me contacter. J'ai donc eu la visite d'un de leur commissaire qui, de mémoire, m'a dit : "On peut vous refiler un tuyau, mais on ne veut pas griller notre informateur. On vous donne le nom d'un possible assassin et après ça, vous vous débrouillez." »

L'identité de cet « informateur » est finalement rendue public rapidement – suite à « une nette pression du parquet général » selon François Crézé : Michel Capuano, 31 ans, est un proche de Canon qui lui aurait avoué être le meurtrier de Pierre Declercq le surlendemain des faits. La piste semble corroborée par les éléments rassemblés dans les premiers jours de l'enquête. Le suspect n'a pas d'alibi sérieux pour la soirée du 19 septembre. Chez lui, on retrouve un fusil à canon court et des munitions de calibre 12 qui pourraient correspondre aux blessures mortelles infligées à Pierre Declercq. Sont

prélevées sur l'arme des herbes semblables à celles qui poussent dans le jardin de la maison de la famille Declercq. Le jeune homme par ailleurs fraie dans des milieux d'extrême droite et détenait une liste de personnalités calédoniennes, la plupart indépendantistes, dont les noms sont accompagnés d'une petite croix... Autant d'hommes à abattre – et Pierre Declercq y apparaît en bonne place.

De quoi confirmer au juge Crézé qu'il tient là un suspect sérieux : « Canon était en difficulté sur plein de sujets : sa supposée balade nocturne le soir de l'assassinat, ses rapports avec les petits groupes formés par l'extrême droite calédonienne... En tant que juge d'instruction, j'avais pu entendre l'individu pendant des heures, le confronter avec les éléments que j'avais, voir comment il réagissait. Je n'en aurais pas mis ma main à couper, mais j'avais à l'époque la conviction qu'il était coupable. Après tout, c'est ce que fait un jury d'assises, il statue selon son intime conviction. »

Croisade nauséabonde

Dominique Canon bénéficie instantanément de l'appui sans réserve de la droite et de l'extrême droite locales. Un comité de soutien est constitué et animé par un certain Claude Bourelly. Il paie les frais de la défense, faisant même appel à un ténor du barreau de « métropole » : Henri-René Garaud, champion de la légitime défense. Quelques années plus tard, le même défendra les assassins de l'embuscade de Waan Yaat³ – là encore, il sera recruté par un comité de soutien dirigé par... Claude Bourelly.

Dès octobre 1981, l'hebdomadaire calédonien *Corail* titre en une à propos du jeune suspect incarcéré : « C'est lui le martyr ». Ce journal, qui n'hésite pas à manier l'injure et la calomnie et qui n'a cessé de s'attaquer avec véhémence à Pierre Declercq de son vivant, est le moteur d'une croisade nauséabonde pour clamer coûte que coûte l'innocence du seul suspect. Sans surprise, François Crézé fait partie des personnes visées : « J'avais l'extrême droite calédonienne sur le dos.

J'ai subi des menaces de mort, une campagne de la part de Corail... Il y avait des anciens d'Algérie là-dedans, ils m'ont régulièrement pris à partie. » Autre cible des partisans de Canon : Michel Capuano. « Ils ont compris que c'était la clé de l'enquête, indique l'ancien juge. Ils n'ont eu de cesse que de tenter de le discréditer pour rendre son témoignage irrecevable. »

Le 23 juillet 1982, dix mois après sa mise en examen, Dominique Canon est libéré par la cour d'appel de la chambre d'instruction, contre l'avis du juge d'instruction. En septembre, une seconde mise en examen intervient cependant : celle de Martin Barthélémy, 28 ans, soupçonné d'avoir conduit Canon au domicile des Declercq le soir du meurtre. Il est accusé par son ex-petite amie, avoue par écrit, se rétracte, change de version plusieurs fois... Il est incarcéré avant d'être lui aussi relâché au bout de dix mois de détention provisoire.

Écran de fumée

Puis, plus rien. En août 1983, le juge Crézé quitte la Nouvelle-Calédonie (il confesse aujourd'hui que les menaces qu'il a reçues ne sont pas pour rien dans sa demande de mutation), non sans avoir clos un dossier prêt selon lui à être présenté devant une cour d'assises. Suivent quelques mois où deux nouveaux juges d'instruction se succèdent sans que l'enquête ne progresse. En juillet 1984, Maguite Declercq écrit au procureur de la République de Nouméa pour dénoncer « l'excessive lenteur et le quasi blocage de l'instruction » et exiger l'ouverture d'un « procès public ».

En août 1984, le dossier est confié à un juge d'instruction fraîchement débarqué de l'Hexagone, François Sémur. Celui-ci s'illustrera deux ans plus tard en rendant une ordonnance de non-lieu pour les sept meurtriers de l'embuscade de Waan Yaat, arguant que les inculpés ont agi « en état de légitime défense par anticipation »⁴. Cet ancien commissaire de police n'a peut-être pas été nommé en Nouvelle-Calédonie par hasard, lui qui « livra une lutte sans merci contre les menées subversives des autonomistes bretons, des indépen-

³ Le 5 décembre 1984, dans la vallée de Hienghène, sept Caldoches (Calédoniens d'origine européenne) tendent un guet-apens à des indépendantistes kanak. Bilan : 10 morts, 7 blessés.

⁴ La chambre d'instruction le désavouera trois semaines plus tard, ouvrant la voie à un procès aux assises... qui finira par un acquittement général. Sur cet autre lamentable épisode judiciaire, voir le film d'Emmanuel Desbougies et Dorothée Tromparent : *Waan Yaat - Sur une terre de la République française* (2022).

dantistes, corses et basques, des militants d'Action directe » (*Le Monde*, 11 février 1988). Il va en tout cas « *maltraiter le dossier d'instruction* », pour reprendre les termes de François Crézé.

Avec en particulier ce coup d'éclat : en octobre 1984, il fait interpeler en « métropole » Michel Capuano, reconduit *manu militari* en Nouvelle-Calédonie entre deux gendarmes. Celui-ci est incarcéré et inculpé pour « subornation de témoins » et, plus surprenant encore, « complicité d'assassinat ». Quelques semaines plus tard, il revient sur l'ensemble de son témoignage. Sa mise en examen est la dernière prononcée dans ce dossier. Un opaque écran de fumée vient de s'abattre sur l'affaire, il ne se dissipe pas.

Une enquête qui coule

Interviewé en 2022, Gustave Tehio, qui fut l'avocat de la famille Declercq, nous partageait son sentiment d'avoir été « manipulé » : « *Michel Capuano travaillait pour l'État. Et d'un seul coup, il tombe du ciel pour dénoncer Dominique Canon. J'en conclus qu'on lui a demandé de faire ce travail-là. Et qui lui a demandé ? Pour moi, ça ne peut être qu'une institution au-dessus, à qui il devait obéir les yeux fermés. Un jour peut-être, on apprendra que l'État était derrière tout ça* ».

De fait, Capuano a menti. Mais est-ce lorsqu'il a accusé Canon, ou lorsqu'il s'est rétracté ? Et ce n'est là qu'une des nombreuses questions restées sans réponse dans cette affaire. On imagine en tout cas difficilement la DST décider d'elle-même de révéler une information aussi sensible sans en référer à son ministère de tutelle, l'Intérieur, voire à de plus hautes instances. Il y a donc eu sans aucun doute une volonté de l'État français de « sortir » le témoignage de Capuano, notamment pour apaiser une situation explosive en Nouvelle-Calédonie. Mais s'agissait-il au passage d'accélérer le cours de l'enquête ou à l'inverse de la conduire sur une fausse piste ? Gustave Tehio s'interroge encore : « *La Justice ne s'occupait que de Canon. Pendant ce temps, peut-être que ceux qui ont tué Declercq étaient en train de prendre l'avion pour quitter le territoire ?* »

« *Que ce soit Dominique Canon ou un autre, ce n'était pas mon problème premier en tant qu'avocat*, affirme aujourd'hui François Roux. *Je voulais que la vérité soit dite, que justice soit rendue,*

d'abord à la famille. » Cet avocat de Montpellier, qui deviendra l'un des défenseurs historiques du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), arrive en Nouvelle-Calédonie pour la première fois en 1982 pour travailler sur l'affaire Declercq auprès de Me Tehio. Selon lui, « *les juges ont fait le service minimum* » : « *J'ai dit à plusieurs reprises que ceux-ci avaient recherché des preuves comme s'ils voulaient arrêter l'eau d'un ruisseau avec la main grande ouverte. Ils laissaient couler, on ne voulait pas savoir !* »

Durant toutes ces années, le Comité Pierre Declercq, lancé en avril 1982 avec l'appui de toutes les forces indépendantistes, multiplie les publications, réunions publiques, manifestations⁵. Il n'a de cesse de dénoncer les agissements d'une justice et plus largement d'un État visiblement désireux de laisser pourrir le dossier. Dans sa circulaire d'information du 17 décembre 1985, le comité est bien obligé de constater que « *l'enquête n'a pas progressé sauf pour transformer l'assassinat politique en affaire de droit commun ou en non lieu* ». Et de se demander « *si le peu d'empressement [du gouvernement français] à découvrir la vérité ne cache pas sa complicité dans cet assassinat* ».

Amnistie amère

Des soupçons que l'issue de la procédure ne viendront pas lever, bien au contraire. En 1988, les accords de Matignon-Oudinot mettent un terme aux « événements » en Nouvelle-Calédonie, prévoyant notamment une ample amnistie. « *Au moment où cette amnistie était mise en place, se souvient Maguite Declercq, l'État a demandé à l'Union calédonienne qu'on y ajoute l'affaire Declercq. Ce qui est bizarre, sauf s'ils ont quelque chose à se reprocher...* Raphaël Pidjot [un responsable de l'UC, ndr] est venu me demander mon accord et j'ai bien senti que c'était là un point important des tractations en cours. Je n'ai pas pu faire autrement que d'accepter à contre-cœur, par discipline militante. »

Une loi d'amnistie incluant les crimes de sang est finalement promulguée le 10 janvier 1990. Elle couvre « *les infractions commises avant le 20 août 1988* », une formulation suffisamment large pour y inclure l'affaire Declercq. Le 27 mars, une ordonnance de non-lieu est rendue pour

les trois seuls inculpés : Canon, Barthélémy, Capuano. Pour l'institution judiciaire, c'en est terminé. Malgré près de neuf années de procédure, aucun procès ne s'est tenu.

« *Jamais la Justice coloniale ne rendra justice à Pierre Declercq* », prédisait en 1986 son neveu Dominique Onraed. Un an plus tard, le Comité Pierre Declercq dénonçait le « *comportement colonial et raciste* » de cette même Justice qui « *maintient en prison des Kanak dont les dossiers sont vides* », mais « *refuse de poursuivre sérieusement les anti-indépendantistes* » (communiqué de presse, 11 juin 1987). Des propos qui résonnent douloureusement avec l'actualité. Lors de la crise de 2024, l'appareil policiaro-judiciaire s'est une fois encore montré féroce avec les révolté·e·s kanak, conciliant – pour ne pas dire complice – avec les crimes commis par l'État ou les tenants de la domination française.

Maguite Declercq n'a, elle, jamais cessé de militer. Tant pour obtenir la vérité sur le meurtre de son époux que pour mettre à bas l'ordre colonial responsable de sa mort. Elle dresse aujourd'hui ce constat terrible : « *Tous ceux qui ont pris la tête de l'Union calédonienne en 1977 pour aller vers l'indépendance kanak ont été tués – sauf François Burck, mais lui a terminé plutôt à droite*⁶. *Pour Pierre, on ne sait pas qui est l'assassin, mais peu importe ! Soit l'État a commandité l'assassinat, soit il l'a laissé faire alors qu'il aurait eu les moyens de l'empêcher. Pour Éloi [Machoro], c'est lui le responsable direct. Pour Jean-Marie [Tjibaou] et Yeïwéné [Yeïwéné], c'est un Kanak qui les a tués. Mais là aussi, l'État savait ce qui se préparait et a laissé faire.* » Et de conclure : « *Au fil des années, on a bien dû s'en rendre compte, l'État est toujours derrière.* »

Benoît Godin

⁵ Par la suite, le Comité Pierre Declercq ouvrira ses activités à l'ensemble des affaires judiciaires en lien avec le combat indépendantiste, jouant le rôle de comité de soutien pour tou·te·s les inculpé·e·s et prisonnier·e·s politiques d'alors. Il fera partie des organisations fondatrices du FLNKS en novembre 1984.

⁶ François Burck (1939-2014) a été longtemps une figure importante de l'Union calédonienne avant de la quitter en 1997 et de se rapprocher progressivement de la droite de Jacques Lafleur.

« ACCEPTER DE PERDRE SES ENFANTS » LA MILITARISATION DE LA JEUNESSE, UNE HISTOIRE COLONIALE

À l'heure où se multiplient les dispositifs pour resserrer le lien entre l'armée et la jeunesse, s'intéresser au Service militaire adapté (SMA), expérimenté de manière exceptionnelle dans les « outre-mer » depuis 65 ans, permet de mettre à nu les réels enjeux de la militarisation de la jeunesse, entre maintien du statu quo colonial, union sacrée et exploitation.

Le 18 novembre 2025, le chef d'état-major des armées françaises affirmait qu'il fallait être prêt à « *accepter de perdre ses enfants* ». Une déclaration choc qui a suscité une indignation légitime, tout en préparant les esprits à une nouvelle étape de militarisation de la société : l'ouverture annoncée d'un service militaire relooké, le Service national volontaire (SNV), destiné à accueillir 3 000 jeunes en 2026 et jusqu'à 50 000 en 2035.

Rien de nouveau : le concept d'un service militaire volontaire, tourné tout particulièrement vers les jeunes précaires dits « en difficulté », existe déjà. Parmi les 150 dispositifs actifs, figurent notamment les formations proposées par l'Établissement pour l'insertion dans l'emploi (Evide, anciennement Établissement public d'insertion de la défense) et le Service militaire volontaire (SMV). Tous deux sont en partie la transposition en France métropolitaine d'un programme expérimenté depuis soixante-cinq ans dans les dernières colonies françaises pudiquement appelées « outre-mer » : le Service militaire adapté (SMA). Né dans un contexte de crises sociales et de soulèvements populaires anticoloniaux répétés, c'est avant tout un instrument d'assimilation et de neutralisation politique. Se pencher sur l'histoire coloniale du SMA permet de clarifier les enjeux actuels de la militarisation de la jeunesse et de l'ensemble de la société. Et invite à y résister.

Militariser les marges pour les gouverner

L'aspect militaire demeure l'un des piliers de l'impérialisme et du néocolonialisme français le moins soumis au débat. La France lui doit pourtant beaucoup, elle qui est en 2026 la sixième puissance militaire mondiale (selon l'index Global Firepower) et le deuxième exportateur d'armes au monde. La (sur)militarisation des colonies anciennes et actuelles répond non seulement aux intérêts géostratégiques et aux besoins d'expérimentation et de promotion des technologies du complexe militaro-industriel, mais aussi à des objectifs idéologiques. Elle prolonge et conforte des rapports de domination à la croisée de la race, de la classe et du genre.

En 2022, le chef d'état-major de l'armée de Terre indiquait que les « outre-mer » représentent plus de 10 % de son recrutement annuel, pour une population de 2,8 millions d'individus. Soit autant que pour la région Île-de-France avec ses presque 12,4 millions d'habitants¹. Sur les 600 000 habitant·e·s de Kanaky-Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, plus d'un millier renforcent les rangs chaque année. C'est d'autant plus remarquable qu'avant 2022, l'indemnité d'installation en métropole (Insmet) excluait les ressortissant·e·s du Pacifique et de Mayotte...

Cette présence militaire accrue facilite alors le recours à la violence lorsqu'il s'agit de réaffirmer un lien de subordination à la

République². Une logique qui s'étend aujourd'hui aux quartiers populaires de l'Hexagone, les politiques publiques y organisant la marginalisation des classes précarisées où sont surreprésentées les populations racisées issues des anciens territoires colonisés. C'est ce que rappelle la répression des révoltes du 13 mai 2024 en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, à l'aide d'unités comme la CRS 8 (spécialisée dans les violences urbaines) et le Raid, qui a aussi maté avec des véhicules blindés (sur les conseils de l'armée israélienne³) le mouvement de protestations suite au meurtre de Nahel Merzouk par un policier en juin 2023.

Du Code noir à l'empoisonnement au chlordécone, la gouvernance coloniale repose donc sur un régime d'exception permanent. En France métropolitaine, la circonscription obligatoire, ou service militaire, a été suspendue en 1997... mais pas le SMA dans les « outre-mer ». Lancé dans les années 1960, celui-ci, sous tutelle du ministère des Outre-mer, est plébiscité sur son site web officiel comme « *un dispositif militaire d'insertion socioprofessionnelle pour les jeunes de 16 à 25 ans éloignés de l'emploi et résidant dans les territoires d'Outre-mer* ». 6000 jeunes volontaires sont ainsi accueillis chaque année « *pour leur faire acquérir des compétences professionnelles, des compétences sociales et leur offrir un accompagnement socio-éducatif complet* ». La formation de 10 mois s'appuie sur « *les règles de vie et de discipline militaires* ».

¹ Audition, à huis clos, du général d'armée Pierre Schill, chef d'état-major de l'armée de Terre devant la Commission de la défense nationale et des forces armées, session extraordinaire de 2021-2022, 20/07/2022.

² Vers l'indépendance de Kanaky - Nouvelle Calédonie : éviter les pièges de la Françafrique, rapport de Survie (2021).

³ « Maintien de l'ordre : quand le gouvernement français demande conseil à Israël », *L'Humanité* (04/08/2023).

Jeunesse militarisée, insurrection matée

Largement loué comme une innovation sociale et progressiste par la classe politique, médiatique et militaire française, le SMA prend en réalité racine dans l'application d'un agenda réactionnaire : la gestion des contestations de l'ordre colonial et raciste.

À la fin des années 1950, les luttes anticoloniales s'intensifient. Les « Trois Glorieuses » de décembre 1959 en Martinique, révoltes au cours desquelles trois jeunes des quartiers populaires de Fort-de-France sont tués par les forces de l'ordre, accélèrent une reconfiguration de l'Empire indispensable à sa sauvegarde⁴. C'est dans ce contexte que le général Jean Nêmo, commandant des troupes aux Antilles-Guyane, propose ce concept de service militaire adapté au premier ministre d'alors, Michel Debré.

Ce dernier s'illustre notamment du côté de la Réunion avec la politique de stérilisations des femmes et d'avortements forcés dans les années 1960 et 1970, ainsi que les déplacements forcés de plus de deux mille enfants vers l'Hexagone à partir de 1962. Le SMA est lancé en 1961 aux Antilles et en Guyane, avant d'être étendu en 1965 à La Réunion. Puis en 1986, en pleine période dite des « événements », en Kanaky-Nouvelle-Calédonie, en 1988 à Mayotte et en 1989 en Polynésie française.

La carrière de Jean Nêmo est par ailleurs un pur produit et un relais fidèle du colonialisme français : officier supérieur d'infanterie fort de ses expériences en Indochine et en Afrique centrale, il fait partie des théoriciens de la guerre contre-insurrectionnelle⁵. Comme pour cette dernière, le postulat de départ du SMA est d'investir le tissu social pour désamorcer toute insurrection, sous couvert d'actions sociales ou de « développement ».

Cette logique demeure au XXI^e siècle : apporter une réponse disciplinaire et individualisée à des revendications collectives et politiques exprimées notamment lors des grandes mobilisations sociales. Ainsi début 2009, en plein mouvement contre la vie chère et la

domination économique des groupes békés en Guadeloupe, le président Sarkozy annonce le doublement du nombre de jeunes intégrés au SMA. De la même façon, la création de l'Epide suit les révoltes de 2005 en réponse à la mort de Zyed Benna et Bouna Traoré, poursuivis par la police. Dans son discours de politique générale, le premier ministre de l'époque, Dominique de Villepin, se déclare favorable à la transposition dans l'Hexagone du savoir-faire du SMA en matière d'insertion professionnelle⁶. Quant au Service militaire volontaire, sa création est annoncée par le président Hollande un mois après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher de janvier 2015 (*L'Express*, 19/11/2015).

Le boomerang impérial⁷ se dessine ici nettement : les méthodes expérimentées dans les laboratoires que sont les territoires colonisés reviennent ensuite s'appliquer en « métropole », étendant à l'ensemble de la jeunesse populaire des dispositifs conçus pour surveiller, pacifier et dépolitiser.

Pour une vraie rupture anti-militariste et anti-impérialiste

Loin de réduire les inégalités structurelles héritées de la colonisation, le SMA les actualise. Il poursuit l'exploitation d'une jeunesse ultramarine frappée par un chômage massif en alignant sa formation sur les besoins de l'État, sans remettre en cause la dépendance économique, l'absence de souveraineté productive et de services publics. Ainsi en Guyane, un territoire où l'économie est dominée par l'exploitation aurifère et minière et par le Centre spatial, ce dispositif qui investit particulièrement les secteurs du « *BTP, numérique, métiers de la Terre, mécanique [...], transport/logistique* » (dixit le site web du RSMA Guyane), adapte stratégiquement la main-d'œuvre locale aux besoins extractivistes de la puissance française et européenne.

Il s'agit donc moins de former des citoyen-ne-s libres et éclairé-e-s que des sujets dépolitisé-e-s et hiérarchisé-e-s. Le port de l'uniforme permet une coercition

renforcée, la désertion représentant une infraction pénale qui peut être punie jusqu'à trois ans d'emprisonnement ferme. En 2021 en Guadeloupe, l'armée française a condamné à des peines de prison avec sursis une trentaine de jeunes parce qu'elles et ils avaient interrompu leur formation avant terme.

Sous les mots d'« insertion » et de « développement » se déploie une stratégie de contrôle et de pacification. Aujourd'hui, les impacts de ces processus de militarisation se diffusent dans l'ensemble des territoires et de la société : renforcement des dispositifs de surveillance et de répression, confusion entre citoyenneté et servitude, remise en cause des droits sociaux liée au désinvestissement des services publics au profit des dépenses militaires...

Lutter contre la militarisation de la jeunesse est dès lors un levier de mobilisation accessible et concret au service d'une rupture politique plus large : contre l'impérialisme français prédateur, contre l'enrichissement d'un complexe militaro-industriel criminel, contre l'imaginaire de guerres et de répressions néocoloniales présentées comme inévitables. Ni la violence viriliste, ni les armes ne peuvent remplacer la justice sociale et le respect du droit à l'autodétermination des peuples.

Camille Lesaffre



Le collectif national « **Non au SNU** » a réalisé une cartographie complète des dispositifs de militarisation de la jeunesse pour s'organiser et y résister : <https://padlet.com/collectifidf/non-au-snu-idf-nyzw3j6w6e71meyr>

⁴ « La genèse du service militaire adapté à l'Outre-Mer : Un exemple de rémanence du passé colonial dans la France des années 1960 », *Vingtième Siècle* n° 132 (2016).

⁵ Ibid.

⁶ « La Défense et l'insertion des jeunes : le Service militaire adapté et le dispositif « Défense deuxième chance » « Apprendre à réussir », rapport d'information déposé au Sénat le 16/04/2008.

⁷ « Mathieu Rigouste : « Un boomerang impérial lie périphéries coloniales et métropoles » », *Billets d'Afrique* n°344, (02/2025).

GUYANE SPATIALE, CARNAVALE, DÉCOLONIALE DÉFAIRE LE RÉCIT COLONIAL DE LA GUYANE

En faisant dialoguer archives, mémoires populaires et pensée décoloniale, Nolywé Delannon renverse le regard porté sur la Guyane. Son essai, paru en 2025, montre que derrière le récit triomphant de la conquête spatiale perdure une réalité coloniale largement invisibilisée.

Avec *Guyane spatiale, carnaval, décoloniale*, publié il y a un an par Mémoire d'encrier, Nolywé Delannon, chercheuse guyanaise vivant au Québec, s'attaque à l'imaginaire d'une Guyane réduite à sa fonction stratégique pour la France et l'Europe, un territoire utile, disponible, assigné au rôle de base arrière de la puissance spatiale. À cette vision construite depuis Paris, le Centre national d'études spatiales et les institutions européennes, l'autrice oppose une Guyane racontée depuis ses habitant·es, ses mémoires, ses langues, ses fêtes, ses colères et ses résistances.

Sa réflexion s'inscrit dans le sillage d'Édouard Glissant, Frantz Fanon et Aimé Césaire, tout en puisant dans les savoirs et les mémoires des sociétés créoles, marronnes et autochtones. Loin d'une simple mobilisation des théories décoloniales, Delannon les met à l'épreuve de l'expérience guyanaise, en faisant dialoguer archives coloniales, récits populaires et histoire vécue.

Les trois termes du titre résument ce projet. Déclarée « spatiale » par l'État français avec l'installation du Centre spatial à Kourou dans les années 1960, la Guyane est réduite à une infrastructure stratégique et à un instrument de souveraineté. Mais Delannon la revendique aussi « carnaval ». Non comme folklore, mais comme espace de créolisation, de relation, d'indiscipline et de subversion des hiérarchies coloniales. Enfin, elle la dit « décoloniale », parce qu'il s'agit de reprendre la maîtrise du récit historique autant que celle des futurs possibles.

Le carnaval contre l'ordre colonial

La Guyane de Delannon n'est pas donc un simple territoire administré, mais un lieu où les identités ne se laissent pas enfermer dans

la carte coloniale. Le carnaval, dans cette perspective, devient une pratique politique : il brouille les hiérarchies, renverse les rôles, rend visible ce que l'Empire voudrait maintenir dans l'ombre. Là où le spatial impose la verticalité – décollage, contrôle, clôture, prestige technologique –, le carnaval réintroduit l'horizontalité des corps, des rues, des mémoires et des communautés.

Mais ce texte, tout poétique qu'il soit, ne dilue pas la conflictualité. Delannon rappelle que le colonialisme n'est jamais seulement une domination administrative ou économique. Il produit des subjectivités, des silences, des blessures, des désirs d'assimilation et des formes de dépossession intime. La Guyane départementalisée reste prise dans une contradiction profonde : juridiquement intégrée à la République, mais politiquement maintenue dans un rapport de dépendance ; célébrée comme vitrine technologique, mais traversée par des inégalités massives ; présentée comme française, mais traitée comme une marge de la « métropole ». Il s'agit ici de décrire la violence d'un système qui prétend émanciper tout en assignant, moderniser tout en dépossédant, intégrer tout en hiérarchisant.

Le Centre spatial, c'est aussi une forme d'occupation du sol, de transformation des paysages, de militarisation et de mise à disposition d'un territoire au service d'intérêts extérieurs. La conquête de l'espace apparaît alors comme une nouvelle forme de la domination elle aussi coloniale : tandis que l'on célèbre les prouesses scientifiques et techniques, les terres, les populations et les rapports de pouvoir qui rendent cette aventure possible sont largement invisibilisés.

Une Guyane sujet de son histoire

Le livre a pour grande force de montrer que le récit spatial est une construction historique et politique, non une évidence. Le Centre spatial guyanais n'est pas seulement « en Guyane » : il produit une certaine Guyane, compatible avec les besoins de la France et de l'Europe. Une Guyane-base, une Guyane-vitrine, une Guyane-frontière, une Guyane utile. Contre cela, Delannon fait surgir une Guyane sujet de sa propre histoire. L'ouvrage dépasse la question de la reconnaissance vers celle de la souveraineté. Il ne suffit pas que la République reconnaisse la richesse culturelle du territoire, encore faut-il interroger les structures qui continuent d'organiser sa dépendance.

L'ouvrage ouvre également plusieurs pistes qu'il n'explore qu'en filigrane, mais qui pourront prolonger naturellement les réflexions qu'il porte : quels acteurs portent aujourd'hui les revendications décoloniales en Guyane ? Comment s'articulent luttes sociales, écologiques, autochtones et autonomistes ? Quelle place occupent les classes populaires dans les débats autour du Centre spatial, entre dépendance économique, emploi et contestation ?

Nolywé Delannon oblige à penser les formes contemporaines du colonialisme au-delà du seul cas guyanais dans les territoires toujours placés sous souveraineté tricolore – Guyane, Kanaky-Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Antilles ou Polynésie française. Ici, la domination ne passe plus principalement par les formes traditionnelles de l'Empire, mais par la départementalisation, l'aménagement du territoire, les grands projets technologiques, le droit ou encore l'universalisme républicain.

Patrice Alric

FRANCE/GABON

UN « PARTENARIAT » TOUJOURS DÉSÉQUILIBRÉ

Base militaire et minerai étaient au menu de la réception officielle du président gabonais à l'Élysée cet été.



Emmanuel Macron a reçu son homologue gabonais, Brice Oligui Nguema, en visite officielle le 20 juillet dernier. Deux sujets principaux occupaient l'ordre du jour : le devenir de la base militaire française et l'exploitation du manganèse par l'entreprise minière Eramet. La première question ne devait pas susciter de tensions particulières : comme en Côte d'Ivoire, la propriété foncière de la base militaire, dont les effectifs ont été réduits à une centaine de têtes, va être rétrocédée au Gabon et le dispositif sera cogéré. Cela répond au souci de la France de conserver une emprise militaire plus discrète, tout en gardant la possibilité de « monter en puissance », et de poursuivre sa coopération militaire, outil d'influence confirmé. Cette présence maintenue confirme l'alliance ancienne entre les autorités gabonaises et le pouvoir français.

Mais le président Oligui Nguema a également justifié sa conquête du pouvoir par une promesse de rupture avec l'ère dynastique du clan Bongo, dont il est issu, et d'une réappropriation des richesses du pays. Le gouvernement gabonais a par exemple racheté

au prix fort Assala Energy, la deuxième entreprise pétrolière du pays (derrière le français Perenco) ; puis renationalisé la Société nationale des bois du Gabon (SNBG), et pris des participations au capital de différentes entreprises. Il a enfin annoncé son intention de rebattre les cartes concernant l'exploitation du manganèse dans le pays.

Un premier pas... peut-être

Celui-ci est extrait par la Comilog, dont l'État gabonais ne détient que 29 %. Le reste est détenu par l'entreprise française Eramet. Le capital de la filiale Comilog, pépite du groupe Eramet, resterait inchangé, mais le Gabon a annoncé son intention de prendre des actions de la maison-mère afin de participer aux choix stratégiques. Il a surtout exigé que le minerai extrait au Gabon soit désormais valorisé dans le pays, alors qu'il était jusque-là vendu et exporté brut notamment à la Chine et à l'Inde. « À partir du 1er janvier 2029, le manganèse gabonais ne sortira plus du Gabon sans avoir été transformé localement », a ainsi affirmé le porte-parole de la présidence gabonaise (*Jeune Afrique*, 18/07/2026).

En réalité, le Gabon demandait la transformation de 2 millions de tonnes sur les 5 millions produites annuellement. Mais le protocole d'accord finalement signé à l'Élysée ne mentionne plus que 700 000 tonnes transformées à partir de 2031, et non 2029. Même tardif et limité, ce serait certes un premier pas... s'il voit le jour. Eramet a en effet rappelé que le projet est subordonné à la fourniture par le Gabon d'une « énergie compétitive », ce qui suppose une réforme importante du secteur énergétique au Gabon, où la population subit de fréquents délestages d'électricité. En outre, la famille Duval, actionnaire majoritaire d'Eramet avec 37 % du capital devant l'État français (27%), a laissé planer le doute sur la vente de ses parts, ouvrant une période d'incertitude.

Enfin, le Gabon reste dépendant de « l'aide » française : l'Agence française de développement (AFD) a en effet consenti un prêt de 173 millions d'euros pour permettre à l'État gabonais de rénover la ligne ferroviaire servant à transporter le manganèse, laquelle est exploitée par la Setrag, une autre société d'Eramet...

Raphaël Granvaud

SOUTENEZ-NOUS, ABONNEZ-VOUS !

Retrouvez dans votre boîte aux lettres *Décolonisons !*, le journal anticolonial édité par l'association Survie. Douze pages (seize pour le numéro d'été) pour documenter, décrypter, dénoncer la politique française en Afrique et dans les colonies d'outre-mer.



☐ Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION PAPIER pour un an (soit 11 numéros)

☐ Je m'abonne à *Décolonisons !* en VERSION NUMÉRIQUE (format PDF) pour un an (soit 11 numéros)

☐ Je soutiens Survie, j'adhère à l'association

nom :

prénom :

adresse :

CP :

ville :

email :

Renvoyez ce bulletin complété, accompagné de votre paiement à : Survie - 21ter, rue Voltaire - 75011 Paris
Chèque à l'ordre de Survie. Ou virement bancaire sur le compte de l'association Survie. IBAN : FR76 4255 9100 0008 0027 3633 529 au Crédit coopératif, précisez l'objet sur l'ordre de virement.

Ou abonnez-vous directement en ligne sur <http://survie.org/l-association/soutenir> ou grâce au QRcode ci-dessus.

La parution dépend des contraintes dues au militantisme : les numéros peuvent (parfois) prendre du retard.

TARIFS

France 30€, Petits budgets 20€, Étranger et outre-mer 40€

Adhésion à Survie : 52€ (soit 1€ par semaine) ou petit budget 15€